

COMITE SYNDICAL

15 Juillet 2014 – 18h30

COMPTE RENDU

ORDRE DU JOUR

1. DM N°1	3
2. MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME	5
3. ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU SYNDICAT E-COLLECTIVITÉ	6
4. PRESENTATION DU SITE INTERNET	7
5. PRESENTATION DU DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE ET DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	7
6. QUESTIONS DIVERSES	7

1 – DM n°1

Lors de sa réunion du 4 juin 2014, le comité syndical a décidé d'affecter les résultats de l'exercice 2013 de la manière suivante :

En section d'investissement la somme de 5 231,31 euros au compte 1068.

La reprise des résultats doit faire l'objet d'une décision modificative n°1 afin d'être prise en compte dans le budget 2014.

De plus, par rapport au budget primitif 2014 adopté par délibération en date du 19 décembre 2013, certains réajustements sont nécessaires.

Pour la section fonctionnement, la décision modificative fera l'objet de cette écriture :

DÉSIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D60631 – Fournitures d'entretien	0 €	+500 €	0 €	0 €
D60632 – Fournitures de petits équipements	0 €	+500 €	0 €	0 €
D6135 – Locations immobilières	0 €	+500 €	0 €	0 €
D61558 – Autres biens mobiliers	0 €	+1 000 €	0 €	0 €
D6156 - Maintenance	0 €	+500 €	0 €	0 €
D6184 – Versements à organisme de formation	-1 000 €	0 €	0 €	0 €
D6226 - Honoraires	-7 000 €	0	0 €	0 €
D6228 – Divers	0 €	+1 000 €	0 €	0 €
TOTAL D011 charges à caractère général	-8 000 €	+4 000 €	0 €	0 €
D64131 - Rémunérations	0 €	+2 000 €	0 €	0 €
TOTAL D012 charges de personnel	0 €	+2 000 €	0 €	0 €
D022 – Dépenses imprévues	0 €	+2 000 €	0 €	0 €
D023 – Virement section investissement	0 €	+6 630,52 €	0 €	0 €
R-002 – Excédent de l'année N-1 reporté	0 €	0 €	0 €	+6 630,52 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	-8 000 €	+14 630,52 €	0 €	+6 630,52 €

Pour la section investissement la décision modificative fera l'objet de cette écriture :

DÉSIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D001 – déficit d'investissement n-1 reporté		+6 630,52 €		
D202 – Frais liés document d'urbanisme	-158,19 €			
D2183 – Matériel informatique		+19 500 €		
D2184 – Mobilier		+12 000 €		
R021 – Virement de la section de fonctionnement				+6 630,52 €
R1068 – Excédent de fonctionnement				+5 231,31 €
R1322 – Subvention Région			-17 586,60 €	
R1641 - Emprunt				+43 697,10 €
TOTAL INVESTISSEMENT	-158,19 €	+38 130,52 €	-17 586,60 €	+55 558,93 €

Pour la partie investissement, la DM concerne principalement une augmentation des dépenses du matériel informatique et du mobilier. En effet, le syndicat de SCoT et le SYMPTAMM vont partager les mêmes bureaux à partir de septembre 2014. Pour ce faire, il est prévu que le syndicat de SCoT prenne à sa charge l'ensemble des dépenses liées à l'équipement informatique et du mobilier pour l'ensemble du personnel. Une convention de mise à disposition sera ensuite signée entre le SCoT et le SYMPTAMM.

La Région subventionne l'élaboration du SCoT à hauteur de 50% dans le cadre du Fonds Régional d'Études Stratégiques (FRES). Une convention a été signée entre la Région et le syndicat de SCoT, en décembre 2013. Dans ce cadre, il était prévu une avance maximale de la subvention régionale de 50%. Après sollicitation de la Région, en mai 2013, une avance de 30% a été octroyée par la Région. Le solde sera versé à la fin de l'étude SCoT, soit en 2016-2017.

L'ensemble de ces dépenses supplémentaires est financé par de l'emprunt.

LE COMITÉ SYNDICAL,

Vu le rapport du président,
après délibération, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver** les écritures telles que décrites ci-dessus,
- **De modifier le budget 2014** en conséquence,
- **De transmettre** la présente délibération au Trésorier en charge de la comptabilité du syndicat.

2 – MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME

Par délibération n° DEL 2013-012 du 26 novembre 2013, le Comité syndical a décidé de créer l'autorisation de programme suivante :

	TOTAL	2013	2014	2015	2016
ProSCoT	49 992,80€	0	(35%) 17 497,48€	(50%) 24 996,40€	(15%) 7 498,92€
CITADIA Conseil	85 872,80€	1 392,53€	(35%) 30 055,48€	(50%) 41 543,87€	(15%) 12 880,92€
TOTAL	135 865,60€	1 392,53€	47 552,96€	66 540,27€	20 379,84€

Afin de tenir compte de la mise au point du marché, signé avec chacun des Bureaux d'étude, suite à la passation, il convient d'ajuster les montants de l'autorisation de programme comme suit :

	TOTAL	2013	2014	2015	2016
ProSCoT	49 992,80 €	0	(57%) 28 495,90 €	(31%) 15 497,77 €	(12%) 5 999,13 €
CITADIA Conseil	85 872,80 €	0	(35%) 30 055,48 €	(50%) 42 936,40 €	(15%) 12 880,92 €
TOTAL	135 865,60 €	0	58 551,38 €	58 434,17 €	18 880,05 €

LE COMITÉ SYNDICAL,

Vu le rapport du président,
après délibération, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver** les modifications de l'autorisation de programme telles que proposées ci-dessus.

3 –ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU SYNDICAT E-COLLECTIVITÉ

Par délibération du 10 juin 2013, le syndicat mixte du SCoT du Sud-ouest Vendéen a adhéré à E-collectivité, syndicat mixte ouvert constituant une plateforme « multiservices numériques » qui propose un socle commun de prestations puis des services « à la carte ».

Les premiers services proposés sont les suivants :

- Parapheur et signature électronique
- Télétransmissions au contrôle de légalité et au trésorier
- Marchés publics dématérialisés
- Gestion électronique des documents et archivage numérique à valeur probante

Cet établissement public permet :

- d'éviter toute fracture numérique entre les collectivités du département et d'avancer d'un même pas pour mettre à profit les technologies de l'information et de la communication,
- de garantir une gestion plus performante, une sécurisation des systèmes, une plus grande célérité dans les échanges et une relation plus efficace avec les citoyens,
- d'assurer la cohérence d'ensemble des échanges, sans rupture de la chaîne de dématérialisation,
- de réaliser des économies d'échelle en mutualisant notamment les études et l'expertise nécessaires à la conduite de ce type de projets innovants.

Le Président sollicite l'assemblée délibérante du syndicat afin de procéder à l'élection de son représentant, appelé dans un second temps à procéder à l'élection des délégués au sein du conseil d'administration d'e-collectivités Vendée.

LE COMITÉ SYNDICAL,

Vu le rapport du président,
après délibération, à l'unanimité, décide :

- **Élit** M. Patrice PAGEAUD en tant que représentant titulaire pour représenter le syndicat mixte du SCoT Sud-Ouest Vendéen au sein du syndicat mixte « e-collectivités Vendée ».
- **Autorise** le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet,

4 – PRESENTATION DU SITE INTERNET

www.scotsov.fr

Il s'agit d'un site Internet dont les principales cibles sont les élus, les agents des communes et des communautés de communes et les personnes publiques associées.

5 – PRESENTATION DU DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE ET DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Le diagnostic socio-économique a été réalisé par Gaëtan JOURDAIN et l'État Initial de l'Environnement (EIE) par le Bureau d'étude ProSCoT. La présentation est disponible dans un premier temps en accès réservé aux élus du SCoT sur le site Internet. La vidéo de présentation du diagnostic est disponible sur le Site Internet du SCoT.

6 – QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 20h00.

Suivent les signatures :

PRESENTS LE 15/07/2014

Éric ADRIAN	Michel BRIDONNEAU
Christian AIMÉ	Robert CHABOT
Albert BOUARD	Michel CHADENEAU
Marc BOUILLAUD	Loïc CHUSSEAU
René BOURCIER	Édouard De LA BASSETIÈRE
Joël BRET	Martine DURAND
Jean-Luc BRIANCEAU	Françoise FONTENAILLE

Marcel GAUDUCHEAU	Patrice PAGEAUD
Claire BRIANCEAU	Nicolas PASSCHIER
Mireille GRÉAU	Anne DE PARSEVAL
Béatrice MESTRE-LEFORT	Jannick RABILLÉ
Joël MONVOISIN	